

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2024

Références : P.L.C - E.L.

N° 169 - 2024

Objet : **PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – FERMETURE DE VOIE – 3-40 RUE DE LA POMMERAYE – DU 11 MARS AU 22 MARS 2024.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°108-2024 en date du 15 février 2024 ;

Considérant la demande de l'entreprise Philippe et fils, qui souhaite réaliser des travaux de modification de branchements du réseau gaz, entre les n°5 et 40 de la rue de la Pommeraye ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 10 mars 2024 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°108-2024 en date du 15 février 2024, sont prorogées jusqu'au 22 mars 2024.



À Couëron, le **08 MARS 2024**

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 08/03/2024 au 08/05/2024